

CHEYRONNAUD (Jacques), CLAVERIE (Élisabeth),
LABORDE (Denis), ROUSSIN (Philippe), *Critique et
affaires de blasphème à l'époque des Lumières*

(Textes réunis par Philippe Roussin), Paris, Honoré Champion, 1998,
270 p. (coll. « Champion-varia », n° 17)

Willem Frijhoff



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/20743>

DOI : 10.4000/assr.20743

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2001

Pagination : 75-76

ISBN : 2-222-96704-X

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Willem Frijhoff, « CHEYRONNAUD (Jacques), CLAVERIE (Élisabeth), LABORDE (Denis), ROUSSIN (Philippe), *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 114 | avril-juin 2001, document 114.7, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/20743> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.20743>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

CHEYRONNAUD (Jacques), CLAVERIE (Élisabeth), LABORDE (Denis), ROUSSIN (Philippe), *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières*

(Textes réunis par Philippe Roussin), Paris, Honoré Champion, 1998,
270 p. (coll. « Champion-varia », n° 17)

Willem Frijhoff

RÉFÉRENCE

CHEYRONNAUD (Jacques), CLAVERIE (Élisabeth), LABORDE (Denis), ROUSSIN (Philippe), *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières*, (Textes réunis par Philippe Roussin), Paris, Honoré Champion, 1998, 270 p. (coll. « Champion-varia », n° 17)

- 1 Le blasphème appartient au répertoire des gestes ou paroles de transgression des normes et valeurs établies. Il se définit donc par rapport à un champ normatif. C'est ce qui en fait un objet d'histoire, car le champ normatif lui-même s'inscrit dans le vécu d'une communauté. Comme Alain Cabantous l'a montré dans sa synthèse récente *Histoire du blasphème en Occident* (Paris, 1998), le blasphème peut montrer de multiples visages dans l'histoire mais obéit néanmoins à quelques constantes. Dans la synchronie, le blasphème est le plus souvent un geste jeune, masculin, violent, et associé au mal. C'est un témoignage d'autonomie dans l'espace vivant de la communauté. Dans le temps, il change lentement de statut. D'un péché contre l'ordre de Dieu aux yeux de l'Église, il devient un crime contre l'ordre public aux yeux de l'État, tout en perdant imperceptiblement son pouvoir corrosif et bénéficiant d'une indulgence croissante de la part du public. Contrairement aux apparences, le blasphème est, par conséquent,

beaucoup moins un témoignage d'irréligion qu'une critique, voire un refus d'autorité, donc un témoignage d'anticléricisme. Il s'attaque symboliquement, mais sans détours, aux rapports de pouvoir et à leurs fondements légitimants. C'est ce qui oblige les autorités, tant ecclésiastiques que séculières, à tant de sévérité à son égard, sous peine de perdre leur crédibilité.

- 2 Le recueil dirigé par P.R. constitue un excellent complément à la synthèse d'A. Cabantous (parue au même moment), qu'il approfondit et dont il élargit les visées. Ce recueil est le résultat d'un travail de recherche conduit à l'E.P.H.E. dans le cadre de la formation doctorale, qui, semble-t-il, avait pour objectif autant l'étude du blasphème lui-même que la définition des différentes *affaires* du XVIII^e siècle et de leur impact sur la constitution de l'espace public. Les quatre contributions qui le composent illustrent le passage d'une critique essentiellement littéraire, confinée dans la sphère privée de la République des Lettres, à une critique politique de l'espace public et de ses institutions, l'Église et l'État, par les Lumières. Ce passage, formulé par R. Koselleck, s'appuie cependant sur la perception des intellectuels des Lumières eux-mêmes, en particulier Voltaire, qui transforma des *procès* contre des particuliers en *affaires* publiques, et des affaires en *causes* collectives. À l'aide de quatre exemples, le recueil situe bien la différence fondamentale entre la critique du XVII^e siècle finissant et les *affaires* du XVIII^e. Tout d'abord, P.R. analyse la portée de la critique de Pierre Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique* et d'autres écrits, en particulier par opposition à la notion de diffamation. Si Bayle définit l'autonomie de la critique, il la situe en-deçà de l'espace politique, dans un domaine semi-public propre aux citoyens de la République des Lettres. Le débat sur la raillerie, étudiée par J.C., s'attaque en fait à la cohérence de cette position de repli dans la mesure où il interroge l'articulation entre vérité, honnêteté et éthique, tout en élargissant prudemment le domaine public de la critique. Les deux autres contributions concernent deux *affaires* du XVIII^e siècle. D.L. situe dans l'épaisseur du temps le sens de la représentation de la *Passion selon Saint-Matthieu* à Leipzig, le Vendredi Saint de 1729. Jean-Sébastien Bach y outrepassa son rôle de serviteur de la liturgie (comme maître de chapelle) en adoptant celui de compositeur. Il créa une pièce musicale de plein droit, empruntant au statut de la musique mondaine et utilisant une grammaire sonore laïcisée. Cet acte d'autonomie professionnelle, critique à l'égard du répertoire établi, fut estimé un geste sacrilège et Bach fut sanctionné en conséquence. Mais il fallait la puissance intellectuelle, la clairvoyance et le courage public de Voltaire pour rendre à cet espace critique devenant autonome une forme et une fonction proprement politiques. É.C. le montre bien avec l'exemple de *l'affaire* du jeune chevalier de La Barre (1765/ 1766) : procès pour blasphème intenté à un particulier, qui définit cependant les contours politiques des valeurs et les marges d'intervention du jugement du public. La grammaire littéraire de la critique des valeurs y a fait place à la grammaire politique qui à travers l'épisode révolutionnaire s'imposera à la vie publique de l'Europe entière.